



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS

Article 1 : ORGANISATION GENERALE

La LFHF organise des épreuves intitulées R1, R2 pour les catégories U18, U17, U16, U15 et R1 U14. Un club ne peut pas engager 2 équipes dans une même catégorie d'âge en championnat de ligue.

Article 2 : ENGAGEMENTS

Les engagements sont établis selon la procédure fixée par la ligue et lui sont adressés.

Les droits d'engagement, fixés par le conseil de ligue, sont prélevés sur le compte du club.

Les clubs qui annulent leur engagement après la parution du calendrier sont pénalisés d'une amende égale au double du droit d'engagement, exception faite pour les cas de force majeure qui seront examinés par la commission des compétitions.

La date limite des engagements est fixée, pour chaque saison, au 15 Juillet au plus tard.

Article 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Les épreuves se disputent en une seule phase par match aller/retour.

Article 4 : CLASSEMENT

En cas d'égalité de points à une place quelconque dans un même groupe, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex-aequo (point-avantage particulier).

En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex-aequo, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence des buts marqués et encaissés par les clubs ex-aequo au cours des matchs aller-retour les ayant opposés (goal-average particulier),
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
- de la meilleure attaque à la fin du championnat,
- du plus petit nombre d'exclusions reçues sur toutes les rencontres du championnat,
- du plus petit nombre d'avertissements sur ces mêmes rencontres.

Sauf dispositions particulières contraires, au terme d'un championnat de niveau supérieur de ligue, il y a au moins par groupe ou par division.

De ce fait, lorsqu'une équipe classée première d'un groupe ou d'une division est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe ou de cette division qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

Article 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir Annexe 1

Article 6 : CATEGORIE U14

Les 36 équipes qualifiées pour disputer le championnat U14 sont obligatoirement des équipes premières soumises au cahier des charges.

Déroulement du championnat :

Les 36 équipes sont réparties en 3 groupes géographiques de 12 équipes

Dans chaque groupe, les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

Accessions / Descentes

- Les équipes classées de la première place à la 4^{ème} place de chaque groupe (soit 12 équipes) intègrent le championnat U15 R1 pour la saison suivante.
- Les équipes classées de la 5^{ème} à la 9^{ème} place (soit 15 équipes) et les 2 meilleures 10^{ème} intègrent le championnat U15 R2 pour la saison suivante
- Les 7 autres équipes sont remises à disposition de leur district.

Article 7 : CATEGORIE U15

Déroulement du championnat :

Les 36 équipes sont réparties en 1 groupe de 12 équipes en R1 et en 2 groupes de 12 équipes en R2.

R1 (12 équipes)

Les 12 équipes qualifiées pour disputer le championnat U15 R1 sont obligatoirement des équipes premières.

Les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

Accessions / Descentes

A l'issue du championnat, accèdent en U16 R1 pour la saison suivante si les critères d'éligibilité sont respectés :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place,
- Les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} intègrent le championnat U16 R2 de la saison suivante.

Lorsque l'équipe classée première est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

R2 (24 équipes)

Les 24 équipes dont 7 équipes issues de chacun des districts, qualifiées pour disputer le championnat U15 R2 sont obligatoirement des équipes premières.

Les 24 équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

Accessions / Descentes

A l'issue du championnat, les équipes à la 1^{ère} place de chaque groupe (2 équipes) intègrent le championnat U16 R1 de la saison suivante.

Afin de maintenir à 24 le nombre d'équipes disputant le championnat de U16 R2, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire. Ces équipes seront remises à disposition de leur district.

Article 8 : CATEGORIE U16

R1 (12 équipes)

Les 12 équipes qualifiées pour disputer le championnat U16 R1 sont obligatoirement des équipes premières.

Déroulement du championnat

Les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

A l'issue de la saison, la 1^{ère} équipe éligible au classement accède au CN U17.

Accessions / Descentes

A l'issue du championnat, accèdent en U17 R1 pour la saison suivante si les critères d'éligibilité sont respectés :

- Les équipes classées de la 2^{ème} à la 10^{ème} place,
- Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} intègre le championnat U17 R2 de la saison suivante.

Lorsque l'équipe classée première est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

En cas d'accession supplémentaire en CN U17, il sera fait appel à l'équipe suivante dans l'ordre du classement et ainsi de suite si l'équipe concernée ne peut accéder.

R2 (24 équipes)

Les 24 équipes dont 7 équipes issues de chacun des districts, qualifiées pour disputer le championnat U16 R2 sont obligatoirement des équipes premières.

Les 24 équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

Accessions / Descentes

A l'issue du championnat, les équipes à la 1^{ère} place de chaque groupe (2 équipes) intègrent le championnat U17 R1 de la saison suivante.

Afin de maintenir à 24 le nombre d'équipes disputant le championnat de U17 R2, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire.

Ces équipes seront remises à disposition de leur district.

Article 9 : CATEGORIE U17

CN U17

Les équipes participant au Championnat National U17 pourront, sur demande écrite avant le 30 juin, solliciter le droit de jouer en U18 R1 la saison suivante **(2027/2028)**.

R1 (12 équipes)

Les 12 équipes qualifiées pour disputer le championnat U17 R1 sont obligatoirement des équipes premières.

Les équipes s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

Accessions / Descentes

A l'issue du championnat, et en fonction des participations aux championnats nationaux, autant d'équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 12 accèdent en U18 R1 pour la saison suivante. Les autres équipes classées intègrent le championnat U18 R2 de la saison suivante.

R2 (24 équipes)

Les **24** équipes dont 7 équipes issues de chacun des districts s'affrontent sur 22 rencontres Aller et Retour.

Accessions / Descentes

A l'issue du championnat, les équipes à la 1ère place de chaque groupe (**2 équipes**) intègrent le championnat U18 R1 de la saison suivante.

Afin de ramener à **24** le nombre d'équipes disputant le championnat de U18 R2, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire.

Ces équipes seront remises à disposition de leur district.

Article 10 : CATEGORIE U18

R1 (12 équipes)

Les 12 équipes qualifiées pour disputer le championnat R1 sont obligatoirement des équipes premières

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les clubs présents en CN U17 lors de la saison précédente
- Les clubs promus des championnats U17 R2 de la saison précédente.
- Autant d'équipes que nécessaire pour atteindre le nombre de 12 selon le classement des championnats U17 R1 de la saison précédente.

Déroulement du championnat

Toutes les équipes s'affrontent sur 22 rencontres en Aller et Retour.

Accessions / Descentes

A l'issue de la saison, le premier de la saison du championnat U18 R1 accède au CN U19.

Lorsque l'équipe classée première est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

En cas d'accession supplémentaire en CN U19, il sera fait appel à l'équipe suivante dans l'ordre du classement et ainsi de suite si la ou les équipes concernées ne peuvent accéder.

R2 (36 équipes)

Les équipes qualifiées pour disputer le championnat U18 R2 peuvent être des équipes « réserves » des équipes qualifiées pour le CN U19.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les 7 équipes issues de chacun des districts
- Les clubs présents en U17 R2 la saison précédente.

Déroulement du championnat

Les équipes sont réparties en 3 groupes géographiques

Dans chaque groupe, toutes les équipes s'affrontent en Aller et Retour.

Article 11 : PLACES VACANTES POUR ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS SUPPLEMENTAIRES

Concernant les places vacantes pour l'accession ou la relégation à chaque niveau, il sera tenu compte pour départager les équipes dans l'ordre suivant :

- La place obtenue au classement final du groupe,
- Le nombre de points obtenus sur la totalité du championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- Du goal-average général (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- Du plus grand nombre de buts marqués (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- Du plus petit nombre d'exclusions reçues sur les rencontres de championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- Du plus petit nombre d'avertissements sur ces mêmes rencontres (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

S'il reste des places vacantes pour l'accession, ce dispositif s'appliquera pour les équipes suivantes dans l'ordre du classement.

S'il reste des places vacantes pour la relégation, ce dispositif s'appliquera pour les équipes précédentes dans l'ordre du classement.

Article 12 : INSTALLATIONS SPORTIVES ET BALLONS

Les joueurs U14 à U18 utilisent pour leurs matchs des ballons de dimensions normalisées (n°5).

Toutes les rencontres R1 U18, R1 U17, R1 U16 et R1 U15 doivent se dérouler sur une **installation sportive** classée, au minimum T5. Les clubs de R2 ne peuvent accéder en R1 s'ils ne disposent pas d'une **installation sportive** classée au moins dans cette catégorie.

Cependant, tout club accédant en R1 peut demander à bénéficier d'une dérogation qui ne sera valable que pour la saison d'accession. Exceptionnellement, cette dérogation pourra être renouvelée une seule fois par le conseil de ligue, après avis de la CRTIS, si le club en fait la demande et si des travaux de mise en conformité des installations sont en cours d'exécution. A défaut, la rétrogradation en division inférieure pourra être prononcée à l'issue de la saison concernée.

Il est impératif de préciser le nom officiel du stade, l'adresse et le numéro national d'identification (NNI) du terrain sur lequel se dérouleront les matchs.

Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

En ce qui concerne le niveau R2 de U15 à U18 et R1 U14, les rencontres se déroulent sur une **installation sportive** d'un classement fédéral **T5** minimum.

Article 13 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres U14 et U15 des clubs de ligue sont programmées d'une manière générale le samedi à 16h00 du 1er février au 31 octobre et 15h30 du 1er novembre au 31 janvier, sauf dérogation après accord de la commission.

Les rencontres U16, U17 et U18 des clubs de ligue sont programmées d'une manière générale le dimanche à 10h30, sauf dérogation possible après accord de la commission.

Pour toute rencontre se disputant en nocturne, le terrain devra être homologué à minima E7.

Article 14 : STATUTS DES EDUCATEURS

Les clubs participant aux compétitions jeunes U14 à U18, sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire d'une licence éducateur fédéral, technique régional ou technique national, possédant une certification correspondant à l'équipe entraînée.

Son nom et son numéro de licence doivent apparaître sur la feuille de match. Sa présence est obligatoire sur le banc durant les compétitions officielles de son équipe.

Une dérogation peut être accordée par la commission régionale des statuts des éducateurs sur demande du club pour l'équipe qui accède en championnat de ligue avec l'entraîneur avec lequel elle a accédé, à condition qu'il s'engage à s'inscrire dans la 1ère formation fédérale.

Pour les équipes en infraction, il sera obligatoire d'inscrire l'éducateur responsable de l'équipe à la 1ère formation fédérale organisée en liaison avec la commission régionale des statuts des éducateurs.

Pour complément, se référer à l'annexe 13 des RP de la LFHF.

Article 15 : TEMPS DE JEU

U 18 2x45 minutes

U 17 2x45 minutes

U 16 2x45 minutes

U 15 2x40 minutes

U 14 2x40 minutes

Article 16 : APPLICATION DU REGLEMENT

Les cas non prévus dans le présent règlement sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort par le conseil de ligue.

ANNEXE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS JEUNES


Catégories	Joueurs licenciés en catégorie									Joueuses licenciées en catégorie					
	U19	U18	U17	U16	U15	U14	U13	U12	U11	U16F	U15F	U14F	U13F	U12F	U11F
Coupe Gambardella	NON	OUI	OUI (1)	OUI (1)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U18	NON	OUI	OUI (1)	OUI (1)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U17	NON	NON	OUI	OUI (1)	OUI (1)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U16	NON	NON	NON	OUI	OUI (1)	OUI (1)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U15	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI (1)	OUI (1)(2)	NON	NON	OUI	OUI	OUI (1)	NON	NON	NON
U14	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI (1)	OUI (1)(2)	NON	NON	OUI	OUI	OUI (1)	NON	NON

(1) illimité selon Article 73.1 des RG FFF

(2) Article 168 des RG FFF